

**Procès-verbal
de la réunion tenue le 18 juin 2019
à 13h30, à la Maison Omer-Gingras**

Étaient présents : M. Yvan Laurin, président
M. Jean-François Larocque, secrétaire
Mme Marion Brivot
M. Sylvain Tremblay

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

En présence de ses quatre membres, la réunion du CÉ débute à 13h30.

2. ACCUEIL DE MADAME BRIVOT

Yvan Laurin mentionne que madame Marion Brivot et lui-même ont eu une rencontre à propos du fonctionnement du CÉ, et qu'elle a également rencontré monsieur Daniel Coulombe qui lui a présenté le document de « Réflexion sur la structure organisationnelle du Bureau du fonds commun de placement »

Madame Brivot, professeure titulaire à l'École de comptabilité de la Faculté des sciences de l'administration de l'Université Laval, présente son parcours professionnel et académique aux

membres du CÉ, plus particulièrement en ce qui a trait à son expérience de recherche et d'enseignement en éthique.

Yvan Laurin tient à souligner que la candidature de madame Brivot a été accueillie avec beaucoup d'enthousiasme par le Comité de placement (CP).

Enfin, les trois autres membres du CÉ se présentent succinctement à madame Brivot et lui souhaitent la bienvenue au sein du CÉ.

3. NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE

Comme suite à ce qui a été proposé et adopté à l'unanimité lors de la réunion du CÉ tenue le 19 février 2019, la désignation de Jean-François Larocque comme secrétaire permanent du CÉ a été acceptée par le Comité de placement (CP)

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION

Un élément a été ajouté à l'ordre du jour au point Affaires diverses : Compte rendu du contenu du séminaire du Bureau de la retraite tenu le 12 avril 2019.

L'ordre du jour amendé a été proposé par Sylvain Tremblay, appuyé par Marion Brivot et adopté à l'unanimité.

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 19 FÉVRIER 2019

Sur proposition de Marion Brivot, appuyée par Jean-François Larocque, le procès-verbal de la réunion du 19 février 2019 est adopté à l'unanimité.

6. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

a. Déclarations d'intérêts et engagements à a confidentialité

Les lacunes observées ont été corrigées et les déclarations manquantes ont été reçues.

Yvan Laurin mentionne que des confirmations à cet effet ont été transmises le 22 mars 2019 à M. Martin Latulippe et le 21 mai 2019 à M. Daniel Coulombe.

b. Rapports annuels du Fonds commun de placement et du Régime de retraite des professeurs et des professeures de l'Université Laval

Ces rapports annuels ont été transmis par Yvan Laurin, respectivement, à monsieur Daniel Coulombe, président du CP, et à M. Marc Richard, président du Comité de retraite du RRPPUL, au cours du mois de juin 2019.

c. Échange sur l'approche du Comité d'éthique

Cet élément fait l'objet du point **8. b.** de la présente réunion.

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES AVEC LE COMITÉ DE PLACEMENT (CP) ET AVEC LE COMITÉ DE RETRAITE (CR) DU RRPUL

Yvan Laurin fait le compte rendu des rencontres qu'il a eues avec le CR le 6 juin 2019, et avec le CP le 13 juin 2019. Voici les éléments essentiels de ce compte rendu :

- Le CR et le CP ont été informés du remplacement de Lyse Langlois par Marion Brivot comme membre du CÉ
- L'essentiel de ces rencontres portait sur la démarche du CÉ
- M. Laurin indique au CR et au CP que le CÉ continuera à émettre, sur demande, des avis en fonction de la conformité aux codes d'éthique auxquels il se réfère
- Par ailleurs, en ce qui concerne les autres cas ne relevant pas directement des codes d'éthique, le CÉ pourrait offrir un accompagnement dans la démarche de réflexion éthique, et aussi de la formation en éthique. Les membres du CR et du CP sont d'accord avec cette proposition
- Plus précisément, en ce qui a trait à cette proposition, le CR voit le rôle du CÉ comme celui d'un médiateur, et désire qu'on lui soumette une proposition écrite à ce sujet. Quant au CP, il semble très ouvert et avoir une meilleure compréhension des enjeux en cause. Les membres du CP ont notamment démontré une plus grande compréhension de la notion de conflit entre deux valeurs. Le CP désire également obtenir une proposition écrite

- Les membres du CP ont échangé sur la possibilité de recevoir une formation en éthique. Le cas échéant, le CÉ sera associé à cette formation
- Le CP accepte que la personne occupant la fonction de secrétaire du CÉ agisse comme deuxième répondant pour recevoir les signalements par le biais de la ligne de signalement (FCP et RRPPUL)

8. RÉALISATION DU PLAN DE TRAVAIL

a. Nomination d'un substitut pour recevoir les signalements par le biais de la ligne de signalement (FCP et RRPPUL)

En guise de précision à propos de ce qui avait été recommandé au CP à ce sujet par le CÉ à la suite de sa réunion du 19 février 2019, il a été convenu à l'unanimité que les personnes occupant les fonctions de président et de secrétaire du CÉ soient toutes deux destinataires simultanées pour cette ligne de signalement.

b. Échange sur l'approche du comité d'éthique

Pour faire suite à ce qui est mentionné au point 7., les membres du CÉ conviennent qu'il faut amorcer la rédaction de la proposition écrite à être transmise au Comité de placement (CP) et au Comité de retraite (CR). Puisque l'objectif serait d'inclure cette proposition dans le prochain rapport annuel, les membres du CÉ désirent que la rédaction de cette proposition soit complétée d'ici la fin de 2019.

Sylvain Tremblay explique sommairement le rôle des comités d'éthique. Selon lui il s'agit moins, pour ces comités, de contrôler et de sanctionner, que de donner un coup de main dans le processus de réflexion. Les normes, i.e. la loi, constituent le point de départ de cette réflexion. Il faut aussi déterminer les situations dans lesquelles un comité d'éthique doit intervenir, même si le code ou la norme auquel on peut se référer sont clairs.

Dans le cadre de la discussion, on rappelle que le CÉ n'agissant qu'à titre consultatif, aucun suivi n'est effectué à la suite des avis qu'il émet. Yvan Laurin croit que, malgré cela, le CÉ devrait assurer un tel suivi. Cela pourrait s'inscrire dans une démarche de réflexion éthique. À ce sujet, Yvan Laurin passera en revue les avis émis au cours des années par le CÉ, et voir si

certaines situations auraient pu nécessiter un accompagnement de la part du CÉ. Cela pourrait potentiellement fournir des exemples qui seraient intégrés à notre proposition écrite.

Par la suite, Marion Brivot et Sylvain Tremblay discutent de l'utilisation d'une grille d'analyse dans le cadre d'une réflexion faisant intervenir des enjeux liés à l'éthique. À ce sujet, madame Brivot présente sommairement la grille d'analyse utilisée dans son cours *CTB 6121 - éthique et comptabilité*. Les membres du CÉ sont d'accord avec le fait qu'une telle grille d'analyse ne doit pas être incluse dans notre proposition. Cela peut cependant être utile dans le cadre du mandat du CÉ.

En vue de la rédaction de la proposition du CÉ, Marion Brivot et Sylvain Tremblay feront parvenir aux membres du CÉ une définition de ce qu'est un processus d'éthique, ainsi que de la documentation utile dans le cadre de la démarche du CÉ.

Finalement, les questions suivantes ressortent de la discussion :

- Dans quelles circonstances la démarche du CÉ est-elle pertinente ?
- Que doit faire le CÉ, le cas échéant ?
- De quelle façon cela doit-il être fait, en considérant surtout la source du dilemme éthique ?

La réflexion sur l'approche pourra se poursuivre lors de la prochaine rencontre.

c. Révision de la procédure de demande de traitement des demandes de consultation

Les membres du CÉ ont décidé qu'il était opportun de compléter la proposition écrite dont il est question au point b. ci-dessus avant de procéder à une révision de la procédure de demande de traitement des demandes de consultation auprès du CÉ.

9. AFFAIRES DIVERSES

a. Compte rendu du contenu du séminaire du Bureau de la retraite tenu le 12 avril 2019

Marion Brivot passe rapidement en revue le contenu des présentations de ce séminaire.

10. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du CÉ aura lieu au début septembre 2019. La date sera établie à la suite d'une consultation auprès des membres.

11. LEVÉE DE LA RÉUNION

La réunion se termine vers 15h50

Yvan Laurin, président

Jean-François Larocque, secrétaire